

# Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2013/2170(INI)</a>	Procédure terminée
Bouclier antimissiles pour l'Europe et ses implications politiques et stratégiques		
Sujet 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	EFD <a href="#">TERHO Sampo</a> Rapporteur(e) fictif/fictive PPE <a href="#">LISEK Krzysztof</a> S&D <a href="#">PAȘCU Ioan Mircea</a> ALDE <a href="#">NICOLAI Norica</a> Verts/ALE <a href="#">CRONBERG Tarja</a>	21/03/2013

Evénements clés			
12/09/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/02/2014	Vote en commission		
14/02/2014	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0109/2014</a>	Résumé
12/03/2014	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0209/2014</a>	Résumé
12/03/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2170(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée

## Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE521.746</a>	08/11/2013	EP	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE526.225</a>	08/01/2014	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A7-0109/2014</a>	14/02/2014	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T7-0209/2014</a>	12/03/2014	EP	Résumé

## Bouclier antimissiles pour l'Europe et ses implications politiques et stratégiques

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Sampo TERHO (EFD, FI) sur le bouclier antimissiles pour l'Europe et ses implications politiques et stratégiques.

La question de la défense antimissile balistique est devenue une question d'actualité ces dernières années en raison de la multiplication des menaces découlant de la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que de la prolifération des missiles balistiques auxquelles l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et ses alliés européens doivent pouvoir répondre de manière efficace.

Les députés considèrent que la défense contre les attaques de missiles balistiques ou d'autres types de missiles peut constituer une avancée pour la sécurité européenne dans le contexte fortement évolutif de la sécurité internationale, d'où la nécessité pour les États membres de tenir compte des implications de la défense antimissile balistique pour leur sécurité.

Le rapport souligne que les initiatives de l'Union européenne, telles que la mise en commun et le partage des ressources, devraient se révéler utiles en vue de renforcer la coopération des États membres dans le domaine de la défense antimissile balistique. Il indique également que le plan de défense antimissile balistique de l'OTAN n'est en aucun cas dirigé contre la Russie et que l'OTAN est prête à coopérer avec ce pays sur la base de la coexistence de deux systèmes indépendants de défense antimissile.

Les députés invitent dès lors la vice-présidente/haute représentante à poursuivre un partenariat stratégique avec l'OTAN, en tenant compte de la question de la défense antimissile balistique, ce qui devrait déboucher sur une couverture et une protection complètes de tous les États membres de l'Union, évitant ainsi une situation où la sécurité offerte à ces derniers serait à géométrie variable.

Le service européen pour l'action extérieure, la Commission, l'Agence européenne de défense et le Conseil sont appelés à tenir compte à l'avenir des aspects de la défense antimissile balistique dans les stratégies, les études et les livres blancs dans le domaine de la sécurité.

## Bouclier antimissiles pour l'Europe et ses implications politiques et stratégiques

Le Parlement européen a adopté, par 456 voix pour, 92 voix contre et 30 abstentions, une résolution sur le bouclier antimissiles pour l'Europe et ses implications politiques et stratégiques.

Il est rappelé que la question de la défense antimissile balistique est devenue une question d'actualité ces dernières années en raison de la multiplication des menaces découlant de la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que de la prolifération des missiles balistiques auxquelles l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et ses alliés européens doivent pouvoir répondre de manière efficace.

Le Parlement est davis que la défense contre les attaques de missiles balistiques pourrait constituer une avancée pour la sécurité européenne dans le contexte fortement évolutif de la sécurité internationale, d'où la nécessité pour les États membres de tenir compte des implications de la défense antimissile balistique pour leur sécurité.

Selon la résolution, les initiatives de l'Union européenne, telles que la mise en commun et le partage des ressources, devraient se révéler utiles en vue de renforcer la coopération des États membres dans le domaine de la défense antimissile balistique. A long terme, une telle coopération pourrait également contribuer à une consolidation accrue de l'industrie européenne de la défense.

Comme l'a confirmé le Conseil européen du 19 décembre 2013, la politique de sécurité et de défense commune sera développée en complémentarité avec l'OTAN, dans le cadre convenu du partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'OTAN.

Les députés ont souligné que la contribution essentielle des États-Unis à la défense antimissile balistique était la confirmation de son engagement à l'égard de l'OTAN et de la sécurité de l'Europe et de ses alliés. Ils ont également indiqué que le plan de défense antimissile balistique de l'OTAN n'était en aucun cas dirigé contre la Russie et que l'OTAN était prête à coopérer avec ce pays sur la base de la coexistence de deux systèmes indépendants de défense antimissile.

Le Parlement a dès lors invité la vice-présidente/haute représentante à poursuivre un partenariat stratégique avec l'OTAN, en tenant compte de la question de la défense antimissile balistique, ce qui devrait déboucher sur une couverture et une protection complètes de tous les États membres de l'Union, évitant ainsi une situation où la sécurité offerte à ces derniers serait à géométrie variable.

Le service européen pour l'action extérieure, la Commission, l'Agence européenne de défense et le Conseil ont été appelés à tenir compte à l'avenir des aspects de la défense antimissile balistique dans les stratégies, les études et les livres blancs dans le domaine de la sécurité.